

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BANVILLE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2025

Convocation du 31 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 9 jusqu'à 18h33 ; 10 jusqu'à 18h38 puis 11

Absents : 4 jusqu'à 18h33 ; 3 jusqu'à 18h38 puis 2

Votants : 12 jusqu'à 18h38 ; puis 13

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Etaient présents : Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Noël BROCHET, Nathalie COSTIL -LESAGE, Vincent DAUCHY, Erika DELIVERT (à partir de 18h38), Victorien EGRET (à partir de 18h33), Florence LEFRANCOIS, France MICHEL, Dominique PIVET, Jérémy TANQUEREL

Représenté(s) : Didier EGRET (procuration à Victorien EGRET), Sébastien LEJUEZ (procuration à Noël BROCHET)

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Joëlle BABIAK

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30

Arrivée de Victorien EGRET à 18h33.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Madame le Maire demande s'il y a d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2025.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le procès-verbal du 11 Mars 2025.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – délibération 2025-09

Arrivée de Erika DELIVERT à 18h38.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2024.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) le compte de gestion 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – délibération 2025-10

Hors de la présence de Madame le Maire, sous la présidence de Florence LEFRANCOIS, doyenne des Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget Principal de la commune qui s'établit ainsi :

Section investissement :

Recettes : 49 585.80 €
Dépenses : 147 050.99 €
Déficit : - 97 465.19 €

Section de fonctionnement

Recettes : 377 141.28 €
Dépenses : 275 820.81 €
Excédent : 101 320.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) approuve le compte administratif de l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - délibération 2025-11

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 814 041.15 €,

Le Conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Investissement : Résultat 2024 : - 97 465.19 €
Résultat 2023 reporté au 001 sur 2024 : 220 211.92 €

Résultat de clôture 2024 : 122 746.73 € affecté au 001 recettes investissement 2025

Fonctionnement : Résultat 2024 : 101 320.47 €
Résultat 2023 reporté au 002 sur 2024 : 712 720.68 €

Résultat de clôture 2024 : 814 041.15 € affecté au 002 recette fonctionnement 2025

SUBVENTIONS 2025 - délibération 2024-12

Madame le Maire rappelle les montants des subventions accordées en 2024 :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) ont approuvé le versement d'une subvention pour 2025 comme suit :

DEMANDEURS	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2024	PROPOSITION SUBVENTIONS 2025
ADMR DE RYES	200	200
BANVILLE S'ANIME	450	500
LYCEE MARITIME CHERBOURG	50	50
ASS DE PECHE DES 2 VALLEES	100	200
ASS PARENTS D'ELEVES DE BANVILLE SAINTE CROIX GRAYE SUR MER	500	500
SECOURS CATHOLIQUE COURSEULLES	50	50
COMITE JUNO CANADA	50	50
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE COURSEULLES	200	200

ASSOCIATION DE CHASSE DE BANVILLE	450	500
GENERATION BANVILLE	450	0
ASSOCIATION SPORTIVE DES 3 VALLEES	100	100
ECHOS DE LA SAINT-LO	200	200
TOTAL VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS	2800 €	2550 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 - délibération 2025-13

Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition de 2024 pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur bâti : 27.19 %

Taxe foncière sur non bâti : 22.78 %

Taxe habitation résidence secondaire : 8.53 %

A titre d'information, il y a 11 résidences secondaires sur la commune.

Monsieur Vincent DAUCHY demande une baisse minime du taux d'imposition avec une communication sur le Banville Info car il y a eu une bonne gestion des finances sur la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé à 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention(s) le maintien des taux d'imposition de 2024 sur l'année 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025- délibération 2025-14

Madame le Maire expose le contenu des propositions budgétaires 2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) adopte le budget primitif 2025, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes en euros : 1 167 998.15 €

Dépenses en euros : 721 179.27 €

Section d'investissement

Recettes en euros : 654 000 €

Dépenses en euros : 654 000 €

DELIBERATION PORTANT SUR L'AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLUI

Madame le Maire reporte ce point à la prochaine séance.

DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZD42 - délibération 2025-15

Madame le Maire explique que la SAFER a contacté la commune à propos de la parcelle ZD42 dont elle est propriétaire.

Cette parcelle étant enclavée, une personne possédant les parcelles autour propose de l'acheter moyennant la somme de 2200 € net vendeur.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer pour autoriser la vente de la parcelle et autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) autorise la vente de la parcelle ZD42 et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la démarche.

DELIBERATION POUR LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « IMPASSE DES BAS JARDINS » – délibération 2025-16

Madame le Maire explique que les travaux dans le lotissement « Impasse des Bas Jardins » sont terminés, conformément au permis d'aménager accordé le 10/02/2021, la rétrocession à la commune peut donc être envisagée.

Il convient de délibérer pour autoriser la rétrocession des équipements d'éclairage public du lotissement « Impasse des Bas Jardins » et demander l'intégration dans le patrimoine de la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- autorise la rétrocession de la voirie du lotissement « Impasse des Bas Jardins »
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires au dossier

Informations diverses

- **CITYSTADE**

Une demande de subvention avait été déposée en 2024 à l'Agence Nationale du Sport et avait été refusée. L'appel à projet pour 2025 est ouvert et doit être déposé avant le 05/05/2025. Le taux de subvention maximum est de 20% voire 50% pour des projets de 500 000 € maximum. Monsieur BROCHET Noël va voir avec les entreprises pour avoir un devis.

- **MODÉLISATION ASSAINISSEMENT**

Madame MICHEL explique que dans le cadre du diagnostic assainissement réalisé par le SIVU de Banville-Sainte-Croix-sur-Mer, 1 point en particulier a été porté à la connaissance de la commune : au croisement entre la RD12 et la RD112A mais qui sera réglé par les travaux d'aménagement en cours.

- **TRAVAUX DE LA RD12**

La météo favorable permet le respect du planning prévisionnel voire une date d'échéance des travaux anticipée si le temps se maintient.

SEANCE LEVEE A 20h10

Le secrétaire de séance
Joëlle BABIAK



La Maire
Nadine BACA

